



## Devoir d'information vers mon ex-mandataire

-----  
Par Kaola45

Bonjour,

Il y a 2 jours, j'ai accepté une offre d'achat d'un acheteur potentiel que j'ai trouvé par mes propres moyens.  
L'année dernière, j'avais dénoncé le mandat simple de vente.

Coïncidence, hier, mon ex-mandataire m'indique avoir trouvé un acheteur potentiel.

J'ai indiqué à mon ex-mandataire ma situation qui me réclame une copie de l'offre d'achat.

Suis-je tenu de lui donner une copie de ce document ?

(je ne souhaite pas que mon ex-mandataire rentre en contact avec mon acheteur potentiel. Je précise que cet acheteur potentiel ne m'a pas été présenté par mon mandataire, ni pendant la durée du mandat, ni après sa dénonciation).

Merci de vos réponses

Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'avez pas compris les conseils qu'on vous a donné précédemment de ne JAMAIS signer une offre d'achat ?

En résumé, maintenant vous êtes engagé, mais l'acquéreur ne l'est pas.

Prenez au moins conseil auprès de votre notaire au lieu de tout faire tout seul et de prendre des risques inutiles.

Ensuite cette offre d'achat n'a aucun intérêt pour l'agent immobilier. Ce n'est qu'après la signature du compromis et après jours que l'acquéreur serait engagé... sauf conditions suspensives.

Votre ex-mandataire est en droit de vérifier que votre acquéreur n'est pas passé par son canal précédemment.